

DIRECTION des FINANCES
de la COMPTABILITE
et de l'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE
3ème Bureau

DIR/2 SCOL.

Le PREFET de la VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU la loi du 23 Décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers, en date du 8 Juillet 1974

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Vendée,

AR R E T E :

Article 1er. - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés.

La JAUDONNIERE Eglise :

- Sainte Madeleine, toile peinte, XVII^e ou XVIII^e siècle, 0,80 m x 0,60 m, propriétaire : Association Diocésaine de Luçon.

Les SABLES d'OLONNE Eglise Notre-Dame de Bon Port :

- "Vierge à l'Enfant", statue, marbre blanc XVI^e ou XVII^e siècle, 0,70 m, propriétaire : commune.
- "Mater Dolorosa", toile peinte, XVII^e siècle, 0,50 m x 0,40 m, propriétaire : commune.
- Crucifix, bois polychromé, XVII^e siècle, 0,55 m, propriétaire : commune.
- "Vierge à l'Enfant", statue, bois polychromé et doré, XVIII^e ou XIX^e siècle, 0,60 m, propriétaire : commune.
- Pieta (Mercier), bois peint, 1806, hauteur : 2,50 m, largeur : 1,30 m, propriétaire : commune.
- "Assomption" (Thomas Louis), bois peint 1834, hauteur : 3 m, largeur : 2,40 m, propriétaire : commune.
- Tabernacle (Mercier), bois doré, début XIX^e siècle, hauteur : 1,10 m x 0,90 m, propriétaire : commune.

!.../...

- Saint-Louis, statue, bois peint, XVIII^e siècle, 0,50 m, propriétaire : commune.
- Calice et patène, argent doré, début XIX^e siècle, hauteur : 0,32 m, diamètre coupe : 0,09 m, pied : 0,15 m, propriétaire : commune.
- Ostensor, argent doré, fin XIX^e siècle, 0,77 m, propriétaire : commune.

St ANDRE-GOULE d'OIE. Eglise.

- Croix de procession, lames d'argent sur âme de bois, XVII^e siècle, 0,75 m x 0,50 m, propriétaire : commune.

St JUIRE-CHAMPGILLON. Eglise.

- Saint-Georges, toile peinte, XVIII^e siècle, 2,10 m x 1,50 m, propriétaire : commune.

La TRANCHE-sur-MER. Eglise.

- "Vierge à l'Enfant", bois naturel, XVII^e siècle, 0,65 m, propriétaire : commune.
- Calice et patène, argent doré, début XIX^e siècle, hauteur : 0,30 m, diamètre coupe : 0,09 m, pied : 0,16 m, propriétaire : commune.

VIX. Eglise.

- Crucifix, bois polychromé, fin XVI^e début XVII^e siècle, hauteur : 0,95 m, largeur : 0,95 m, propriétaire : commune.

Article 2. - Le Secrétaire Général de la Vendée, les Sous-Préfets de Fontenay-le-Comte et des Sables d'Olonne et les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et aux affectataires, également responsables de son exécution.

La Roche-aux-Yon, le

- 8 AOUT 1974

Pour ampliation
Le Directeur



E. BERTRAND

Le PREFET,

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général

E. KARLIN